



Casablanca, le 26 mars 2010

AVIS N° 20/10
RELATIF A LA SUSPENSION DE COTATION DES VALEURS
SNI, ONA, CENTRALE LAITIERE, COSUMAR, LESIEUR CRISTAL,
ATTIJARIWAFABANK, WAFABANK ASSURANCE, SMI, MANAGEM,
LAFARGE CEMENTS et SONASID

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 12,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 3.1.8.

Il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

Suite à la demande du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, la cotation des valeurs SNI (SNI), ONA (ONA), CENTRALE LAITIERE (CLT), COSUMAR (CSR), LESIEUR CRISTAL (LES), ATTIJARIWAFABANK (ATW), WAFABANK ASSURANCE (WAA), SMI (SMI), MANAGEM (MNG), LAFARGE CEMENTS (LAC) et SONASID (SID) est suspendue, à compter du 26 mars 2010 et ce, dans l'attente de publication d'informations importantes concernant lesdites valeurs.

Direction Marchés